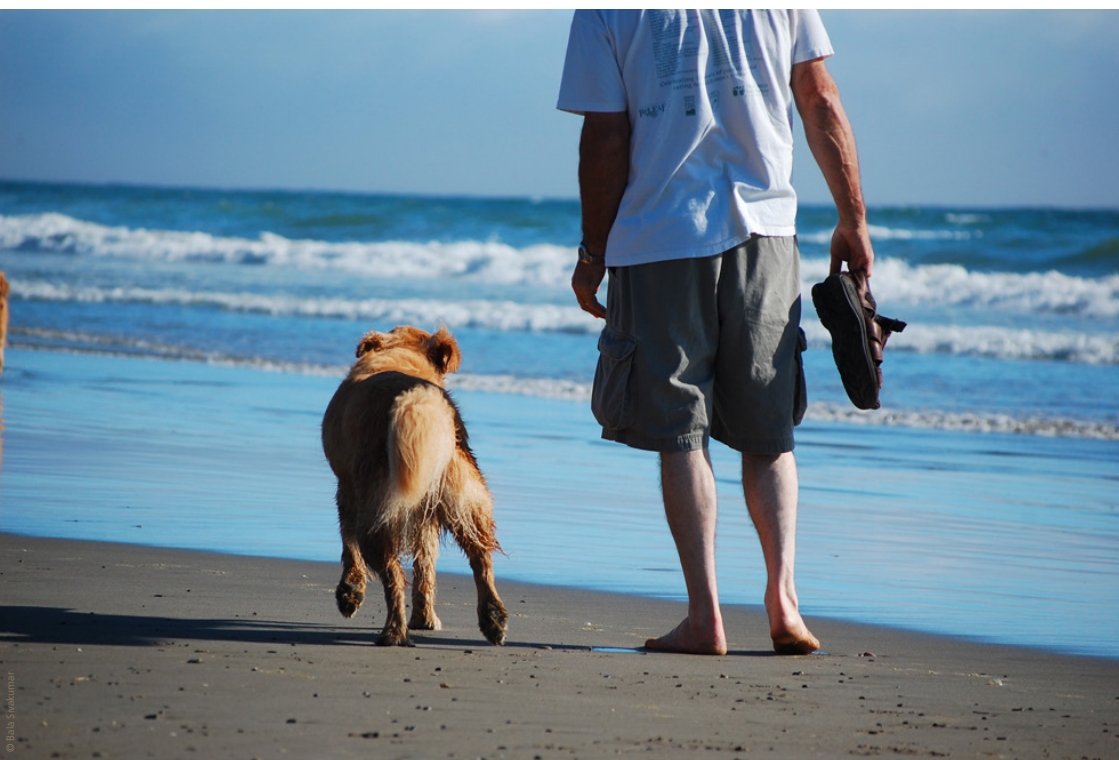


Prendre sa retraite à l'étranger

Pour profiter en toute
quiétude d'une retraite
bien méritée à l'étranger :
préparatifs incontournables



© Babo S. Skakman



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

65+

Quelles destinations s'offrent à moi ?

Quels sont mes besoins ?

Où m'informer ?

Quel est le climat qui m'attend ?

Comment vais-je m'intégrer ?

Quels sont mes interlocuteurs ?

Quel est le coût de la vie sur place ?

L'âge venant, à quoi faut-il penser ?



Vous envisagez de passer votre retraite à l'étranger. Mais avez-vous déjà réfléchi à ce que cela signifie concrètement? Il est essentiel que vous vous procuriez les informations nécessaires auprès des interlocuteurs compétents et que vous régliez les questions importantes avant votre départ. Comparez vos besoins avec la réalité locale. Nous vous soutenons dans vos démarches en vous fournissant des conseils et des informations utiles.

Trouver des informations

Tout d'abord, consultez notre guide pratique et nos dossiers pays. Vous trouverez des informations complémentaires sur les pages pays publiées sur Internet par le DFAE. Prenez contact avec l'ambassade du pays dans lequel vous envisagez de vous établir et renseignez-vous sur les dispositions en vigueur en matière d'entrée, de séjour et de douane.

[Dossiers pays des représentations extérieures](#)
[Pages pays du DFAE](#)
[Représentations étrangères en Suisse](#)

Définir vos besoins

Quel est votre état de santé et comment se présente votre situation financière ? Quels sont vos besoins personnels ? Réfléchissez à ce dont vous aurez besoin à l'étranger : médicaments, régime, habitudes auxquelles vous tenez, etc. Comment comptez-vous construire votre nouvel environnement social ? Que comptez-vous faire si vous avez un jour besoin d'assistance au quotidien ?

[Aide-mémoire relatif aux besoins et informations utiles](#)
[Liste de contrôle](#)

Préparer votre départ

Avant toute décision d'émigration, en particulier vers des pays très différents de la Suisse au niveau du climat et de la culture, il est conseillé d'effectuer plusieurs séjours sur place, à différentes saisons. Apprenez la langue locale et nouez des relations. Ces contacts vous permettront de répondre à de nombreuses questions. Parlez de votre départ à votre médecin et visitez les hôpitaux locaux. Discutez également avec vos proches des mesures à mettre en œuvre en cas de maladie grave ou de décès.

[Conseils aux voyageurs du DFAE](#)
[Questions juridiques à clarifier](#)

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
www.swissemigration.ch
+41 800 24-7-365
helpline@eda.admi.ch